



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ÉTATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Générale de l'Administration et des Ressources Humaines
Direction du Patrimoine et de la Sécurité
Service des Etudes et Travaux Immobiliers

CAHIER DES CHARGES

REPLACEMENT DES SYSTÈMES DE CLIMATISATION ET DE TRAITEMENT D'AIR DU
HALL DE L'IMMEUBLE TOUR, DE L'INFIRMERIE ET DU POSTE DE CONTRÔLE DES
ENTRÉES (PCE) DU SIÈGE DE LA BCEAO À DAKAR

Octobre 2025

PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Objet

Le présent cahier des charges a pour objet de préciser les prestations relatives au remplacement du système de climatisation et de renouvellement d'air visant à améliorer le confort thermique du hall situé au rez-de-chaussée de l'immeuble Tour. Il porte également sur la fourniture et l'installation d'un système de ventilation mécanique contrôlée (VMC) destiné aux locaux du Poste de Contrôle des Entrées (PCE) et de l'infirmierie du Siège de la BCEAO, sis avenue Abdoulaye FADIGA à Dakar, République du Sénégal.

2. Allotissement

Les prestations sont constituées de trois (3) lots distincts et indépendants comme suit :

- Lot 1 : Remplacement du système de climatisation et de renouvellement d'air pour le hall de l'immeuble Tour ;
- Lot 2 : Fourniture et installation d'une VMC pour l'infirmierie ;
- Lot 3 : Fourniture et installation d'une VMC pour le PCE.

3. Conformité des offres

Toute offre qui ne répondra pas explicitement aux exigences du présent dossier d'appel d'offres sera rejetée pour non-conformité.

4. Visite des lieux

Une visite obligatoire des lieux sera organisée afin de permettre de mieux évaluer l'importance et la délicatesse des travaux, à la date indiquée dans l'avis d'appel d'offres, au Siège de la BCEAO.

Tout candidat qui souhaite participer à cette visite devra manifester son intérêt en communiquant ses nom et prénoms ou ceux de son représentant devant prendre part à ladite visite en envoyant un courrier électronique, à l'adresse courrier.zdps@bceao.int, au plus tard à la date indiquée dans l'avis d'appel d'offres.

5. Période de validité des offres

La validité des offres devra être d'au moins de cent quatre-vingt (180) jours, à compter de la date limite de dépôt des plis.

6. Langue de soumission

L'offre ainsi que tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

7. Frais de soumission

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre et la Banque Centrale ne sera, en aucun cas, responsable de ces frais ou tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

8. Monnaie de soumission et de paiement

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, l'Euro est accepté pour les fournisseurs établis hors de la zone CFA. Cependant, pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

9. Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité et 8 de l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la BCEAO, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre du présent marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA. A cet égard, les formalités d'obtention du titre d'exonération des droits de douane seront accomplies par le transitaire du soumissionnaire en relation avec les services de la Banque Centrale.

10. Présentation des soumissions

L'offre devra être présentée en quatre (4) parties distinctes :

- une lettre de soumission ;
- une présentation de la société ;
- une proposition technique ;
- une proposition financière.

10.1. Lettre de soumission

Le soumissionnaire devra produire une lettre de soumission selon le modèle joint à l'annexe 2 précisant tous les éléments de sa proposition.

Cette lettre devra être signée par un responsable dûment habilité de l'entreprise soumissionnaire.

10.2. Présentation de la société du soumissionnaire et/ou des sous-contractants

La présentation du soumissionnaire et/ou des sous-contractants comprendra :

- une présentation générale de la société (dénomination, adresse et zones de couverture) ;
- le nom du représentant local pour la prise en charge de la maintenance des équipements le cas échéant.

Par ailleurs, les soumissionnaires devront fournir copies des documents attestant du statut juridique, du numéro d'immatriculation de la société ainsi que les références bancaires conformes aux normes de codification bancaire internationales.

10.3. Offre technique

L'offre technique comprendra :

- les caractéristiques techniques des équipements proposés ;
- la liste et les CV des personnes chargées du dossier (qualifications et expérience) ;
- les notes de calcul justifiant la puissance des équipements proposés ;
- les fiches techniques et prospectus des équipements proposés ;
- les références des travaux similaires réalisés dans les cinq dernières années (2020 à 2025) ;
- la communication de toute autre information technique jugée utile.

10.4. Offre financière

Les prix devront être établis en hors taxes et hors douane. Les devis en TTC sont acceptés à condition de bien faire apparaître toutes les taxes.

L'utilisation éventuelle de moyens de livraison exceptionnels, même avec l'accord de la BCEAO, ne saurait ouvrir au fournisseur un droit quelconque à supplément ou indemnité.

Il sera précisé dans l'offre :

- le délai de validité de l'offre ;
- le délai de livraison ;
- le délai d'exécution de travaux ;
- la garantie (durée et contenu). Elle devra couvrir les opérations d'entretien périodique nécessaires au maintien en bon état des installations durant toute la période.

11. Date et heure limites de transmission des dossiers

Les offres seront exclusivement transmises en version PDF, selon les conditions édictées dans l'avis d'appel d'offres.

12. Evaluation des offres

Une Commission des Marchés procédera à la réception, la vérification de conformité, l'évaluation ainsi qu'au classement des offres reçues.

Il n'est pas exigé de garantie de soumission. Des pièces administratives et financières complémentaires attestant de la régularité de l'entreprise peuvent être exigées avant l'attribution du marché.

L'évaluation des offres s'effectuera sur la base de leur conformité aux spécifications techniques du présent cahier des charges d'une part, et de l'analyse et de la comparaison des prix proposés, d'autre part.

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre technique conforme est la plus économiquement avantageuse pour la Banque Centrale.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre et d'annuler l'appel d'offres, à tout moment, avant l'attribution du marché.

La Banque Centrale pourra exiger du fournisseur de prouver l'origine ainsi que l'état neuf des équipements.

13. Publication des résultats et notification provisoire du marché

Les résultats de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO à l'issue du processus d'attribution. A cet égard, tout candidat peut former un recours par écrit, adressé au Directeur Général de l'Administration et des Ressources Humaines dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la publication des résultats. Le recours ne peut porter que sur l'attribution du marché. Le délai de réponse de la BCEAO est de dix (10) jours maximum.

Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours doit être considéré comme rejeté.

14. Notification définitive du marché

L'attribution du marché sera notifiée au soumissionnaire retenu. Un contrat pourrait lui être soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux Parties constitue le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

15. Lieu de livraison et d'installation

Les équipements commandés devront être livrés dans les locaux du Siège de la BCEAO sis à l'avenue Abdoulaye Fadiga et installés comme indiqué dans le présent dossier d'appel d'offres.

16. Délai de livraison et d'installation

16.1 Le délai de livraison et d'installation des équipements devra être indiqué dans la soumission et commencera à courir à compter de la date de la commande.

16.2 Ce délai devra être scrupuleusement respecté sous peine d'application d'une pénalité égale à un pour mille (1‰) du montant de la commande, par jour calendaire de retard.

Toutefois, le montant de ces pénalités ne peut excéder cinq pour cent (5%) du prix du marché.

17. Réception

La réception provisoire se fera à la fin de l'installation et après vérification du bon fonctionnement des nouvelles installations, attestée par un procès-verbal de réception provisoire signé par les deux Parties. La réception définitive sera prononcée à la fin de la période de garantie d'un an.

18. Garantie

Les appareils livrés et installés devront être neufs, de bonne qualité et garantis contre tout vice de fabrication. La période de garantie pièces et main d'œuvre devra être au moins d'un an. En cas de non-conformité, leur retour sera entièrement à la charge du fournisseur.

En outre, toute nouvelle installation réalisée devra être garantie (durée et contenu).

19. Litiges et contestations

19.1 Tout litige sera réglé à l'amiable. A défaut, le différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) et tranché par un (1) arbitre ad hoc désigné par la CCJA.

19.2 L'arbitrage se déroulera en langue française à Dakar au Sénégal, et selon le droit sénégalais.

19.3 Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la Partie succombante.

20. Informations complémentaires

20.1 Pour toute demande d'informations complémentaires, les soumissionnaires pourront prendre l'attache de la Direction du Patrimoine et de la Sécurité, par courriel au moins cinq (5) jours avant la date limite de transmission des offres à l'adresse : courrier.zdps@bceao.int.

20.2 Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront systématiquement mises en ligne sur le site internet de la BCEAO à l'adresse www.bceao.int.

A ce titre, les candidats sont invités à consulter régulièrement ce site internet.

DEUXIÈME PARTIE : PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

I. OBJET

Le présent cahier des charges a pour objet de préciser les prestations relatives au remplacement du système de climatisation et de renouvellement d'air visant à améliorer le confort thermique du hall situé au rez-de-chaussée de l'immeuble Tour. Il porte également sur la fourniture et l'installation d'un système de ventilation mécanique contrôlée (VMC) destiné aux locaux du PCE et de l'infirmierie du Siège de la BCEAO, sis avenue Abdoulaye FADIGA à Dakar, République du Sénégal

Les prestations sont constituées de trois (3) lots distincts et indépendants comme suit :

- Lot 1 : Remplacement du système de climatisation et de renouvellement d'air pour le hall de l'immeuble Tour ;
- Lot 2 : Fourniture et installation d'une VMC pour l'infirmierie ;
- Lot 3 : Fourniture et installation d'une VMC pour le PCE.

II. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS EXISTANTES

II.1 Hall du rez-de-chaussée de l'immeuble Tour

Le hall du rez-de-chaussée de l'immeuble Tour est réparti en deux zones principales, reliées par des portes vitrées à ouverture automatique, commandées par détection de présence.

- Hall Nord : cette zone de 142 m³, orientée vers le nord, est actuellement équipée de deux unités de climatisation de type split allège, d'une puissance unitaire de 3 CV, assurant le confort thermique de manière autonome ;
- Hall Sud : cette partie du hall de 623 m³ est également équipée de deux unités allèges de 3 CV. Elle est en outre climatisée par un système d'eau glacée à double flux (soufflage et reprise), desservi par une centrale de traitement d'air maçonnée installée au niveau du sous-sol.

L'ensemble des équipements en place présente un niveau de performance insuffisant et nécessite une mise à niveau, afin d'atteindre les objectifs de confort, d'efficacité énergétique et de fiabilité fixés dans le présent cahier des charges.

II.2 L'infirmierie et le Poste de contrôle des entrées

II.2.1 Infirmierie

L'infirmierie du Siège de la BCEAO, d'un volume total de 166 m³, est constituée d'un ensemble de locaux à vocation médicale et administrative.

Chaque espace est équipé d'un climatiseur de type split individuel.

Un système de traitement d'air centralisé de type rooftop, aujourd'hui hors service, assurait la climatisation et le renouvellement d'air de l'ensemble des locaux.

II.2.2 Poste de Contrôle des Entrées (PCE)

Le PCE dispose d'un volume de 125 m³. Ce poste est composé de deux (2) guérites, un sas et des toilettes. Les guérites et le sas sont équipés de climatiseurs split individuels.

III. DESCRIPTION DES PRESTATIONS ATTENDUES

III.1 Pour le lot 1

- **Hall Sud**

Dans le cadre de l'optimisation des conditions climatiques et de la qualité de l'air intérieur au rez-de-chaussée de l'immeuble Tour du Siège, il est prévu la fourniture et l'installation de deux (2) systèmes monoblocs autonomes.

Le soumissionnaire est responsable du dimensionnement final de la puissance frigorifique, en tenant compte des caractéristiques physiques du local, des charges internes et des conditions réelles d'exploitation. À titre indicatif, la puissance frigorifique totale est estimée à 37 kWf.

Chaque unité devra assurer le traitement de l'air en mode froid, avec un débit variable compris entre 4 000 et 6 000 m³/h, intégrant un module de renouvellement d'air neuf à hauteur de 20 %, dont la régulation sera assurée automatiquement en fonction du taux de CO₂ mesuré.

- **Hall Nord**

Parallèlement, il est également prévu la mise en œuvre de deux (2) unités gainables à détente directe pour le conditionnement du hall nord, dont le volume est estimé à 142 m³.

Il reviendra également au soumissionnaire de procéder au dimensionnement précis de ces équipements, en tenant compte des spécificités thermiques du local concerné ainsi que des exigences d'exploitation. À titre purement indicatif, la puissance frigorifique totale est de l'ordre de 16 kWf, pour un débit d'air compris entre 900 et 1 500 m³/h.

Ces unités seront raccordées à un réseau de gaines rigides calorifugées, équipé de bouches de soufflage à diffusion linéaire et de grilles de reprise murales, afin d'assurer une distribution uniforme de l'air traité.

Les deux halls, entièrement vitrés, sont exposés à d'importants apports thermiques liés au rayonnement solaire. De plus, chacun est équipé d'une porte à double vantail motorisée, asservie à des détecteurs de présence, générant des ouvertures fréquentes et donc des déperditions thermiques récurrentes. Ces conditions nécessitent une régulation intelligente, intégrée à chaque système, basée sur une sonde de température ambiante, une sonde hygrométrique, et un capteur de qualité d'air.

Chaque unité est équipée de filtres à haute efficacité de type G4 ou M5, permettant un premier niveau de filtration des particules en suspension, garantissant ainsi une meilleure qualité d'air intérieur et la protection des échangeurs thermiques.

Les travaux envisagés concernent :

- la fourniture et l'installation de deux (2) rooftop de marque CIAT, CARRIER, DAIKIN, AIRWELL ou de toute autre marque équivalente ;
- la fourniture et l'installation de deux (2) unités gainables de marque CIAT, DAIKIN, CARRIER ou de toute autre marque équivalente fonctionnant au R410A ou au R134 ;
- la réalisation des gaines de soufflage et de reprise ;
- l'installation de clapets coupe-feu (motorisés avec déclenchement via le système de sécurité incendie) de classe EI 60 ou EI 120 sur les conduits de soufflage et de reprise, à chaque traversée de parois ou planchers coupe-feu ;
- l'installation d'un détecteur autonome déclencheur (DAD) au niveau des gaines ;
- la pose des bouches de soufflage et d'extraction dans les zones concernées ;
- le raccordement des circuits d'évacuation de l'eau des condensats ;
- la fourniture et la pose des câbles de puissance et des coffrets électriques munis de l'appareillage de protection ;
- les essais, les réglages des paramètres de fonctionnement et la mise en service des nouvelles installations ;
- la fourniture des fiches de mesures des paramètres de fonctionnement électriques et frigorifiques de chaque équipement ;
- la fourniture de l'ensemble de la documentation des nouvelles installations.

III.2 Pour le lot 2 et le lot 3

Dans le cadre de l'amélioration des conditions climatiques et de la qualité de l'air intérieur au sein de l'infirmierie et du Poste de Contrôle des Entrées (PCE), il est prévu la fourniture et l'installation de deux (2) systèmes de ventilation mécanique contrôlée (VMC) double flux autonomes à débits variables.

Les débits seront compris entre 900 et 1500 m³/h pour l'infirmierie (volume : 166 m³), et entre 1 000 et 1 500 m³/h pour le PCE (volume : 125 m³).

Chaque unité assurera le traitement de l'air en mode rafraîchissement, avec un fonctionnement modulable sur toute la plage de débits indiquée. La régulation du débit d'air neuf sera automatique, pilotée par des sondes de qualité d'air intérieur (CO₂ et/ou température), permettant une adaptation en temps réel aux conditions d'occupation.

Les travaux envisagés concernent :

- la dépose des rooftops et l'ensemble des réseaux aérauliques ;
- la fourniture et l'installation des VMC à double flux en faux plafond ;
- la reprise du réseau aéraulique (gaine rigide ou semi-rigide) pour chaque local ;
- la mise en œuvre des traversées de parois et percements nécessaires (murs, plafonds) ;
- la pose des bouches de soufflage et d'extraction dans les zones concernées ;
- l'isolation thermique et acoustique des gaines ;
- le raccordement électrique et câblage des sondes, commandes, régulation ;
- la fourniture et la pose des câbles de puissance et des coffrets électriques munis de l'appareillage de protection ;
- les essais, les réglages des paramètres de fonctionnement et la mise en service des nouvelles installations ;
- la fourniture des fiches de mesures des paramètres de fonctionnement électriques et frigorifiques de chaque équipement ;
- la fourniture de l'ensemble de la documentation des nouvelles installations.

IV. SPECIFICATIONS TECHNIQUES PARTICULIERES DU MATÉRIEL À INSTALLER

Les équipements à fournir et à installer devront répondre aux exigences suivantes, afin d'assurer un fonctionnement optimal et durable :

IV.1. Unités monoblocs pour le hall sud

- Type : rooftop à condensation par air Flux d'air transversal Free cooling avec 2 registres, à détente directe fonctionnant au R410A ou au R134 ;
- Technologie : inverter – fonction : froid ;
- Nombre : 2 unités ;
- Diffuseurs de soufflage : inclus 6 unités ;
- Bouches d'extractions : 2 ;
- Puissance frigorifique : indicative (≥ 37 kWf ; Capacité frigorifique nominale basée sur 29 °C en température sèche / 19 °C en température humide à l'intérieur, et 46 °C en température sèche à l'extérieur) ;
- Débit d'air minimale : ≥ 4000 - 6000 m³/h ;

-
- Apport d'air neuf : minimum 20 % du débit total, modulable automatiquement selon le taux de CO₂ ;
 - Filtration : G4 + F7, avec indicateur de colmatage ;
 - Récupération d'énergie : échangeur rotatif ou à plaques à haut rendement ≥ 75 % ;
 - EER : ≥ 3 suivant les conditions précitées ;
 - Plage de fonctionnement : 19 - 52 °C en température sèche ;
 - Installation : fixation murale ou au sol, avec protection contre les projections et accès aisé pour la maintenance ;
 - Commande : régulation automatique avec thermostat programmable.

IV.2. Unités gainables pour le hall nord

- Type : Systèmes gainables à air pulsé avec réseau de diffusion intégré fonctionnant au R410A ou au R134 ;
- Nombre : 2 unités ;
- Puissance frigorifique : indicative (≥ 16 kWf ; Capacité frigorifique nominale basée sur 29 °C en température sèche / 19 °C en température humide à l'intérieur, et 46 °C en température sèche à l'extérieur) ;
- Débit d'air minimale : $\geq 1000 - 1\,500$ m³/h ;
- Apport d'air neuf : minimum 20 % du débit total, modulable automatiquement selon le taux de CO₂ ;
- Diffusion d'air : via 4 grilles esthétiques intégrées au faux plafond ;
- Bouches d'extractions : 2 ;
- EER : ≥ 3 suivant les conditions précitées ;
- Plage de fonctionnement : 19 - 48 °C en température sèche ;
- Installation : faux plafond ;
- Commande : Interface murale avec régulation intelligente et connectée.

IV.3. VMC pour l'infirmierie

- Type : centrale double flux monobloc avec échangeur contre-flux (certification Eurovent 90 %) avec bac à condensats et kit de CO₂ intégrés ;
- Débit d'air minimale : ≥ 900 à 1 500 m³/h ;
- Diffusion / extraction d'air : grilles esthétiques intégrées au faux plafond ;
- Installation : faux plafond ;
- Filtration : F7 soufflage + G4 extraction ;
- Rendement : échangeur à contre-flux ~ 90 % ;
- Niveau sonore : $\sim 29,5$ dB (à 600 m³/h, puissance acoustique).

IV.4. VMC pour le PCE

- Type : centrale double flux monobloc avec échangeur contre-flux (certification Eurovent 90 %) avec bac à condensats et kit de CO₂ intégrés ;
-

-
- Débit d'air minimale : $\geq 1\,000$ à $1\,500\text{ m}^3/\text{h}$;
 - Diffusion / extraction d'air : grilles esthétiques intégrées au faux plafond ;
 - Installation : faux plafond ;
 - Filtration : F7 soufflage + G4 extraction ;
 - Rendement : échangeur à contre-flux $\sim 90\%$;
 - Niveau sonore : $\sim 29,5\text{ dB}$ (à $600\text{ m}^3/\text{h}$, puissance acoustique).

IV.5. Clapets coupe-feu pour le hall nord et sud

- Etanchéité à la fumée : Classe S ;
- Actionnement motorisé avec déclenchement via le CMSI, pour clapets intégrés au système de sécurité incendie (SSI) ;
- Matériaux : tôle galvanisée ou acier inoxydable, résistance mécanique garantie en cas de feu ;
- Accessoires : interrupteur de fin de course pour visualisation de l'état du clapet (ouvert/fermé) , trappe de visite à prévoir à proximité immédiate de chaque clapet pour inspection et maintenance ;
- Les clapets motorisés seront raccordés au **CMSI** pour mise en sécurité automatique ;
- Les traversées de parois doivent respecter la continuité du degré coupe-feu (calfeutrement autour des clapets obligatoire).

IV.6. Contraintes techniques générales

Le système de VMC devra être conforme aux normes et réglementations en vigueur, notamment :

- RT 2012 / RE 2020 ;
 - Code de la Santé Publique ;
 - Norme NF EN 12097 – Réseaux de ventilation ;
 - NF EN 13779 – Ventilation des bâtiments non résidentiels ;
 - NF C 15-100 – Installations électriques (si alimentation électrique concernée) ;
 - Arrêté du 25 avril 1985 relatif à l'aération des logements (applicable pour certains locaux) ;
 - Réglementations locales (DREAL, DDT, ARS, etc.) ;
 - Les clapets doivent être conformes aux normes EN 15650 et EN 13501-3, et certifiés CE ;
 - Recommandations de l'INRS pour les établissements de soins.
-

V. ANNEXES CADRES DE DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

V.1 ANNEXES CADRES DE DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF : LOT 1

Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire (F CFA)	Prix total HT (F CFA)
HALL NORD				
Fourniture de gainables (conformément au point IV.2)FD MF48CR 1 ou équivalent	u	2		
Réseaux intérieurs de gaines de soufflage et de reprise (longueur, quantité et coût unitaire du matériel à préciser)	ff	ff		
Fourniture de diffuseurs	u	4		
Fourniture de bouches d'extractions	u	2		
Fourniture de clapets coupe-feu (motorisés avec déclenchement via le système de sécurité incendie) sur les conduits de soufflage et de reprise, à chaque traversée de parois	ff	ff		
Fourniture de câbles et de coffrets électriques pour la protection des nouvelles installations	ff	ff		
Remise en état du local, modification du faux plafond et remise en état	ff	ff		
Main d'œuvre pour la dépose des anciennes installations, la mise en œuvre, les essais, les réglages et la mise en service des nouvelles installations	ens	1		
HALL SUD				
Fourniture de monobloc (conformément au point IV.1) ROOFTOP RPJ0320 ou équivalent	u	2		
Réseaux intérieurs de gaines de soufflage et de reprise (longueur, quantité et coût unitaire du matériel à préciser)	ff	ff		
Fourniture de diffuseurs	u	6		
Fourniture de bouches d'extractions	u	2		
Fourniture de clapets coupe-feu (motorisés avec déclenchement via le système de sécurité incendie) sur les conduits de soufflage et de reprise, à chaque traversée de parois	ff	ff		
Fourniture de câbles et de coffrets électriques pour la protection des nouvelles installations	ff	ff		

Remise en état du local et modification du vitrage pour l'installation des grilles de soufflage	ff	ff		
Main d'œuvre pour la dépose des anciennes installations, la mise en œuvre, les essais, les réglages et la mise en service des nouvelles installations	ens	1		

V.2 ANNEXES CADRES DE DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF : LOT 2

Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire (F CFA)	Prix total HT (F CFA)
INFIRMERIE				
Fourniture d'une centrale VMC double flux (débit 900 - 1 500 m³/h, récupération chaleur > 90 %, filtres F7 + G4, silencieux intégré)	u	2		
Réseaux intérieurs de gaines de soufflage et de reprise (longueur, quantité et coût unitaire du matériel à préciser)	ff	ff		
Bouches de soufflage et extraction (hygroréglables / autoréglables) dans chaque local	ff	ff		
Système de régulation : tableau de commande, sondes CO ₂ ou hygrométrie	ens	1		
Kit de détection CO ₂ pour régulation adaptative	ens	1		
Fourniture de câbles et de coffrets électriques pour la protection des nouvelles installations	ff	ff		
Remise en état du local, modification du faux plafond et remise en état	ff	ff		
Main d'œuvre pour la dépose des anciennes installations, la mise en œuvre, les essais, les réglages et la mise en service des nouvelles installations	ens	1		
Fourniture de câbles et de coffrets électriques pour la protection des nouvelles installations	ff	ff		
Remise en état du local, modification du faux plafond et remise en état	ff	ff		
Main d'œuvre pour la dépose des anciennes installations, la mise en œuvre, les essais, les réglages et la mise en service des nouvelles installations	ens	1		

V.3 ANNEXES CADRES DE DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF : LOT 3

Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire (F CFA)	Prix total HT (F CFA)
PCE				
Fourniture d'une centrale VMC double flux (débit 1000 - 1 500 m³/h, récupération chaleur > 90 %, filtres F7 + G4, silencieux intégré)	u	2		
Réseaux intérieurs de gaines de soufflage et de reprise (longueur, quantité et coût unitaire du matériel à préciser)	ff	ff		
Bouches de soufflage et extraction (hygroréglables / autoréglables) dans chaque local	ff	ff		
Système de régulation : tableau de commande, sondes CO ₂ ou hygrométrie	ens	1		
Kit de détection CO ₂ pour régulation adaptative	ens	1		
Fourniture de câbles et de coffrets électriques pour la protection des nouvelles installations	ff	ff		
Remise en état du local, modification du faux plafond et remise en état	ff	ff		
Main d'œuvre pour la dépose des anciennes installations, la mise en œuvre, les essais, les réglages et la mise en service des nouvelles installations	ens	1		

NB :

- Chaque local Infirmerie ou PCE sera équipé de deux centrales de ventilation double flux configurées en redondance (1+1), avec un fonctionnement alterné piloté par une horloge de commande. Il en est de même pour les unités de climatisation prévues dans les deux halls, qui devront également être conçues en configuration redondante et alternée. Le soumissionnaire demeure pleinement responsable du dimensionnement définitif de ces équipements, sur la base des caractéristiques spécifiques des locaux, des charges thermiques internes et des conditions réelles d'exploitation.
- Les présents cadres de devis quantitatifs sont donnés à titre indicatif. Ils doivent être complétés sur la base de l'expérience et de l'expertise de chaque soumissionnaire.
- Les travaux se feront toutes suggestions comprises et avec le plus grand soin. En tout état de cause, les installations ne seront acceptées que si elles sont d'une finition irréprochable, tant dans le choix du matériel utilisé que dans sa mise en œuvre.
- Les entreprises devront vérifier les éléments de détails du projet et apporter toutes les modifications nécessaires à la parfaite réalisation des travaux. Elles pourront proposer des options et variantes de conception qui ne sont pas décrites dans le présent cahier des charges. Le cas échéant, ces options et variantes devront être chiffrées et justifiées par des arguments techniques appropriés.
- Les coûts des travaux devront impérativement comprendre toutes les dépenses nécessaires à la mise en œuvre d'installations performantes notamment celles relatives à l'utilisation des appareils, moyens de levage et de manutention.

ANNEXE 2 : (Formulaire de souscription)

(indiquer le lieu et la date)

A l'attention de :

MONSIEUR LE DIRECTEUR DU PATRIMOINE ET DE LA SÉCURITÉ

SIÈGE DE LA BCEAO A DAKAR
BP 3108 DAKAR
SENEGAL

Objet : Remplacement du système de climatisation et de renouvellement d'air pour le hall situé au rez-de-chaussée de l'immeuble Tour, ainsi que la fourniture et l'installation d'un système de ventilation mécanique contrôlée (VMC) destiné aux locaux du PCE et de l'infirmierie du Siège de la BCEAO, sis avenue Abdoulaye FADIGA à Dakar, République du Sénégal.

Nous, soussignés, (Nom, Prénom et qualité) soumettons par la présente, une offre de prix pour le remplacement du système de climatisation et de renouvellement d'air pour le hall situé au rez-de-chaussée de l'immeuble Tour, ainsi que la fourniture et l'installation d'un système de ventilation mécanique contrôlée (VMC) destiné aux locaux du PCE et de l'infirmierie du Siège de la BCEAO, sis avenue Abdoulaye FADIGA à Dakar, République du Sénégal, pour un montant HT/HDD deFCFA ;

Nous déclarons par la présente que toutes les informations et affirmations faites dans cette offre sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification.

Notre offre engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant des négociations sur le montant du marché, nous nous engageons, si celle-ci est retenue, à commencer les prestations, au plus tard à la date convenue lors desdites négociations.

Signataire mandaté
